



Centre de Gaspé
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

**Démarche de reconnaissance des acquis
pour l'obtention de**

l'Attestation d'études collégiales (AEC)

LCL.1A

Guide d'aventure

Diplôme d'études collégiales(DEC)

414.B0

en Tourisme d'aventure

Guide de candidature

Hiver 2011

PRÉSENTATION

La démarche de reconnaissance des acquis proposée par le Groupe Collegia a pour but de permettre aux personnes intéressées d'obtenir un **DIPLÔME OU UNE ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES** en Techniques du tourisme d'aventure en s'appuyant principalement sur la reconnaissance des acquis extrascolaires.

Pour atteindre ce but, Groupe Collegia propose une démarche qui permettra aux personnes de :

- faire valider leurs acquis scolaires au regard du programme de diplôme ou d'attestation d'études collégiales en Techniques du tourisme d'aventure;
- faire reconnaître leurs acquis extrascolaires au regard des compétences attendues d'un guide d'aventure;
- de recevoir la formation manquante, le cas échéant, selon une formule adaptée et personnalisée.

CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉMARCHE

Cette démarche constitue une autre façon de répondre aux standards et exigences attendus pour l'obtention d'un diplôme ou de l'attestation d'études collégiales en Techniques du tourisme d'aventure. Cette façon de concevoir la formation repose sur des principes liés à la reconnaissance des acquis, à savoir que toute personne :

- est appelée à se former tout au long de sa vie, et ce, dans des milieux diversifiés;
- doit avoir accès à de la formation permettant une qualification, sans détour coûteux et inutile, et ne devrait surtout pas avoir à refaire des apprentissages déjà réalisés;
- devrait pouvoir bénéficier d'un service de reconnaissance des acquis pour peu qu'elle puisse faire la démonstration de ses compétences dans une vision de formation qualifiante;
- devrait pouvoir bénéficier d'une démarche de formation manquante, le cas échéant, et cela, dans un contexte accessible et réaliste;
- devrait pouvoir accéder à une démarche de reconnaissance des acquis qui repose sur une collaboration constante entre les différents milieux de travail concernés et le milieu de formation.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'évaluation à des fins de reconnaissance des acquis, il devient alors important :

- que cette évaluation porte sur les apprentissages réalisés et non sur l'expérience acquise (l'expérience, à elle seule, n'est pas garante de l'intégration des apprentissages);
- que la candidate ou le candidat ait un contexte favorable et adapté pour démontrer ses acquis extrascolaires;
- que l'évaluation soit juste et équitable par rapport aux techniciens en tourisme d'aventure qui ont déjà fait des études pour l'obtention de ce titre d'emploi.

Au terme de l'évaluation et de la formation, les guides d'aventure auront démontré les compétences nécessaires pour encadrer et animer un groupe à travers la pratique d'une activité de plein air, d'une façon responsable et sécuritaire dans le respect de l'environnement.

LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER

- Les compétences pour lesquelles les personnes auront à faire des démonstrations pour l'obtention du DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES sont les suivantes pour le champ de la formation spécifique : *

Titre des compétences
1. 035P Analyser la fonction de travail
2. 035Q Communiquer en milieu de travail
3. 035R Adopter une approche client
4. 035S Traiter de l'information relative au marché
5. 035T Planifier et préparer une sortie en milieu naturel
6. 035U Encadrer un groupe
7. 035V Transmettre des techniques relatives à la pratique d'une activité estivale
8. 035W Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu naturel
9. 035X Cerner le potentiel d'interprétation à partir des données du milieu culturel
10. 035Y Réaliser une activité d'interprétation liée au tourisme d'aventure
11. 035Z S'orienter en milieu naturel
12. 0360 Intervenir en situation d'urgence
13. 0361 Coordonner, sur le terrain, les activités liées à l'alimentation
14. 0362 Coordonner, sur le terrain, les activités liées au campement
15. 0363 Transmettre des techniques relatives à la pratique d'une activité hivernale
16. 0364 Entretenir l'équipement
17. 0365 Entretenir des sites et des sentiers
18. 0366 Guider un groupe en milieu naturel
19. 0367 Guider, en langue seconde, un groupe en milieu naturel
20. 0368 Collaborer à la conception de produits de tourisme d'aventure
21. 0369 Collaborer à la promotion de l'entreprise et de ses produits

*Pour l'obtention du Diplôme d'études collégiales, les compétences du champ de formation générale sont également requises.

- Les compétences pour lesquelles les personnes auront à faire des démonstrations pour l'obtention de L'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES sont les suivantes :

Titre des compétences
1. CRV1 Se situer en regard de la profession
2. CRV2 Communiquer en milieu de travail
3. CRV3 Adopter une approche client
4. CRV5 Planifier et préparer une sortie en milieu naturel
5. CRV6 Gérer les relations de groupe
6. CRV7 Transmettre des techniques relatives à la pratique d'une activité estivale
7. CRV8 Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu naturel
8. CRV9 Cerner le potentiel d'interprétation à partir des données du milieu culturel
9. CRVA Réaliser une activité d'interprétation liée au tourisme d'aventure
10. CRVB S'orienter en milieu naturel
11. CRVC Intervenir en situation d'urgence
12. CRVD Coordonner, sur le terrain, les activités liées à l'alimentation
13. CRVE Coordonner, sur le terrain, les activités liées au campement
14. CRVF Transmettre des techniques relatives à la pratique d'une activité hivernale
15. CRVG Entretenir l'équipement
16. CRVJ Guider un groupe en milieu naturel
17. CRVK Guider, en langue seconde, un groupe en milieu naturel
18. CRVL Collaborer à la conception de produits de tourisme d'aventure

LES CANDIDATURES VISÉES

Tout le personnel ayant une expérience significative comme guide d'aventure pourrait bénéficier de la démarche proposée. Les personnes intéressées doivent satisfaire aux conditions d'admission et démontrer, lors d'une entrevue, leur capacité à faire valoir leurs compétences en lien avec le programme.

LA DÉMARCHE PROPOSÉE

- La démarche proposée se déroule en deux temps :

- ✎ dans un **premier temps**, on procède à l'évaluation à des fins de reconnaissance des acquis de chaque candidate et candidat en fonction des compétences spécifiques définies dans le programme visé;
- ✎ dans un **deuxième temps**, on offre des modules de formation et/ou des stages adaptés aux besoins individuels diagnostiqués lors de l'évaluation.

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Étape I : Présentation du dossier de candidature rempli par le candidat (voir dépliant)

Étape II : Procédure de sélection

- Entrevue de validation, des candidats par des évaluatrices ou évaluateurs en Techniques du Tourisme d'aventure;
- analyse de dossier;
- confirmation d'acceptation ou non de la candidature

Étape III : Procédure d'inscription

- Remise de l'analyse du dossier scolaire effectuée par le conseiller en RAC responsable de la démarche;
- signature du *Contrat de candidature*;
- paiement des frais reliés à la démarche.

Étape IV : Démarche de validation et de reconnaissance des acquis extrascolaires

Pour valider les compétences, Groupe Collegia propose différentes activités d'évaluation. Ces activités peuvent être des travaux pratiques, des questionnaires en présence d'une évaluatrice ou d'un évaluateur, le montage d'une vidéo, une observation directe dans votre milieu de travail et des entrevues, etc. Pour chaque compétence à démontrer, des activités différentes sont proposées.

Étape V : Démarche de formation

Compte tenu des résultats de l'évaluation des acquis scolaires et extrascolaires, certaines personnes peuvent être appelées à compléter une démarche de formation destinée à leur permettre d'accéder au **DIPLÔME OU À L'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES**. Les personnes visant l'obtention du **DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES**, doivent également répondre **aux exigences de la formation générale**, de l'épreuve synthèse de programme et réussir l'épreuve uniforme de français.

ENCADREMENT DE LA DÉMARCHE

- La démarche est supervisée par un conseiller en RAC de Groupe Collegia;
- tout au long de la démarche d'évaluation, un évaluateur ou une évaluatrice suit la personne et la conseille dans le déroulement de ses activités d'évaluation et évalue l'ensemble des productions orales ou écrites requises pour les besoins de reconnaissance de la compétence.

NOS ATTENTES PARTICULIÈRES FACE AUX CANDIDATURES ÉVENTUELLES

L'ensemble des acteurs impliqués dans la planification et l'organisation de cette démarche sont très conscients que ce processus nécessite de la part des personnes qui s'y engagent :

- un effort assidu pour faire la démonstration de ses compétences;
- une grande disponibilité pour répondre aux exigences de l'ensemble du processus de reconnaissance et de validation des acquis ainsi que de celles reliées à la formation.

Pour toutes informations supplémentaires, communiquer avec :

GROUPE COLLEGIA

96, rue Jacques-Cartier Gaspé (Québec) G4X 2S8

Tél. : 418 368-2201 poste 1425 Téléc. : 418 368-5290

Sans frais : 1 888 368-2201 poste 1425

Courriel : rac@cegepgim.ca

Site Web : www.collegia.qc.ca

Frais pour l'ouverture de dossier (si vous n'avez jamais étudié au Cégep de la Gaspésie et des Îles dans un programme créditable)	30 \$ non remboursable
Frais pour l'inscription en RAC	50 \$ non remboursable
Frais par compétence évaluée pour la formation spécifique	90 \$ par compétence jusqu'à un maximum de 500 \$
Frais par compétence évaluée pour la formation générale (français, philosophie, Éducation physique et anglais)	90 \$ par compétence jusqu'à un maximum de 300 \$
Frais pour la formation complète , si nécessaire	Variable selon la formation à suivre et assumé par le candidat
Frais pour la réactivation du dossier (si le dossier est demeuré inactif plus de 6 mois)	50 \$ non remboursable